

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE**ARRETE N° 069/2019**

**OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Route des Pierres Blanches.
Ouverture de tranchée sur accotement pour fibre optique**

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société AB RSX en date du 14 mai 2019.

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux d'ouverture de tranchée sous accotement pour le réparation réseau fibre optique sans toucher la résine gravillonnée

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers.

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Du lundi 20 mai 2019 au lundi 03 juin 2019, la route des Pierres Blanches sera réduite.

ARTICLE 2 : La circulation sera régulée manuellement ou par feux tricolores.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Chef de corps des pompiers de VAUGNERAY
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY
- Monsieur le Responsable de la société AB RSX, chemin du recou 69520 GRIGNY

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 14 mai 2019

LE MAIRE : Bernard ROMIER

